

CQP Responsable d'exploitation conchylicole et de cultures marines (2026)

Fonction:

Le responsable d'exploitation conchylicole et de cultures marines, dirige les différents travaux relatifs de la production à la mise en marché de produits conchylicoles et de cultures marines.

Missions principales:

- Définition du projet d'entreprise
- Organisation et planification de l'activité selon le projet défini
- Supervision des activités de production
- Commercialisation des produits de l'entreprise
- Gestion des ressources humaines
- Gestion administrative et financière de l'entreprise
- Travail en lien avec les acteurs de son territoire et de sa profession

Compétences:

Bloc de compétences 1 : Définir le projet conchylicole de l'entreprise

- Analyser les forces et faiblesses de l'entreprise en définissant les caractéristiques, contraintes et potentialités de l'environnement afin de les intégrer dans l'argumentation des différents scénarii de stratégie d'entreprise.
- Réaliser une veille sur les évolutions économiques, sociales, juridiques, les innovations du secteur et les protocoles sanitaires applicables, en s'appuyant sur les sources et outils d'information existants, afin de mettre en place des actions d'amélioration continue des procédés de production et d'organisation.
- Déployer une stratégie adéquate à partir de différents scénarii, sur la base de l'analyse préalable de ses forces, faiblesses et de son environnement ainsi qu'en anticipant les aléas sanitaires et zoonosaires et les impacts climatiques, afin de réaliser un plan de développement approprié.
- Définir les moyens organisationnels, financiers, humains, techniques et calendaires nécessaires, au regard de la stratégie adoptée, afin d'assurer son déploiement au sein de l'entreprise.

- Réaliser le calendrier zootechnique de production en lien avec la stratégie choisie, en planifiant les opérations d'élevage ou de culture sur les différents sites de production, afin de permettre un suivi en temps réel de l'activité conchylicole.
- Suivre l'évolution technique des équipements et produits en tenant compte des spécificités de l'entreprise (capacité financière, besoin et objectif de l'entreprise, taille de l'activité) afin de garantir la disponibilité du matériel nécessaire à l'activité.
- Assurer le suivi des stocks en continu, ainsi que dans le cadre d'une crise sanitaire, en veillant à l'approvisionnement des matières premières et des consommables, en définissant les critères de conformité des lots de produits et consommables reçus (quantité, qualité, modes d'approvisionnement), afin de garantir la disponibilité des produits au regard des besoins de l'exploitation et des éventuels aléas sanitaires et climatiques.
- Réaliser un plan de production en cohérence avec la stratégie d'entreprise, en faisant apparaître les moyens humains nécessaires, les besoins en matériels et en matières premières, et en définissant l'organisation hiérarchique et fonctionnelle du personnel afin de veiller à la mise en oeuvre des actions de production.
- Développer des relations avec différents interlocuteurs nécessaires à son activité, en situant leur place, leur rôle, et leur champ de compétences afin de pouvoir les mobiliser lorsque la situation le nécessite.

Bloc de compétences 2 : Superviser la production conchylicole

- Effectuer régulièrement un diagnostic des conditions de production de l'entreprise en veillant à un approvisionnement adéquat en eau de mer de l'établissement, afin de mettre en place des actions préventives pour assurer la protection et la santé des produits.
- Réaliser ou faire réaliser les contrôles qualité sur l'ensemble de la production en veillant au respect des procédures et l'application des normes par le personnel, ainsi qu'en s'assurant de leur compréhension des instructions qualité, afin de détecter les non-conformités et garantir la qualité des produits.
- Appliquer les décisions administratives et réglementaires concernant la gestion des zones de production, dont le classement sanitaire, en échangeant avec les autorités compétentes afin d'adapter les activités et les mesures nécessaires.
- Planifier les opérations d'entretien et de maintenance du bâtiment, des machines et des engins en veillant au respect des relations contractuelles avec les fournisseurs et en prévenant les aléas et contentieux éventuels, afin d'assurer le fonctionnement opérationnel des équipements.
- Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels adaptées au système de production, en mettant à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels, en assurant le suivi de la validité des habilitations et formations nécessaires, afin de garantir la sécurité des salariés de l'établissement.
- Identifier les possibilités de diversification sur son territoire (espèces et techniques de production), en prenant en compte la capacité de son exploitation afin de renforcer la production et l'activité de l'entreprise.
- Mobiliser les instances adéquates en cas de crise sanitaire en prenant en compte

le champ d'action des acteurs de la filière conchylicole (ex : institutionnels, CRC,...) ainsi que les outils existants, afin de réaliser une veille régulière sur les évolutions réglementaires mises en place.

- En cas de crise sanitaire, appliquer les protocoles sanitaires et les réglementations mises en place, en identifiant les seuils sanitaires, pour garantir la conformité de l'activité aux réglementations applicables
- Anticiper les investissements nécessaires dans le cadre d'une crise sanitaire et/ou zoonositaire et/ou d'aléas climatiques, en analysant les besoins en production, l'approvisionnement des stocks de produits et matières premières, ainsi qu'en adaptant les moyens humains nécessaires, pour optimiser la continuité de l'activité conchylicole.
- Déployer une communication de crise en interne et en externe, le cas échéant en participant à des campagnes de promotion de relance des ventes, en adoptant un discours encourageant et convaincant, afin de rassurer les consommateurs et permettre la poursuite des ventes de production.

Bloc de compétences 3 : Commercialiser les productions conchylicoles

- Elaborer un plan de mise en marché et de production cohérent en identifiant les opérateurs de la filière afin d'optimiser la vente de la production.
- Préparer les lots dans le respect de la classification et de la dénomination des produits, en établissant les documents d'accompagnement des lots et en veillant à la finition des produits afin de réaliser leur mise en marché.
- Commercialiser les produits en effectuant leur conditionnement dans le respect des normes réglementaires, d'hygiène, de sécurité et de qualité afin de préparer leur acheminement.
- Élaborer une stratégie de promotion de l'entreprise en mettant en place des outils de communication adaptés afin d'accroître la visibilité et la vente des produits.
- Conseiller le client en présentant les caractéristiques et les spécificités de la production, ainsi qu'en soignant la qualité d'accueil, afin de proposer les produits adaptés à ses besoins.
- Traiter les éventuels précontentieux avec les clients en proposant des solutions appropriées à la situation, au besoin du client et en tenant compte des capacités de l'entreprise, afin de garantir une relation client durable.
- Etablir la facturation en respectant les réglementations et les conditions générales de vente afin de garantir les paiements et les encaissements sans litige.
- Analyser la demande et les débouchés possibles en évaluant les possibilités de partenariats (ex : poissonniers, GMS, restaurants, ...) afin de prospecter de nouveaux clients et ajuster sa stratégie commerciale
- Proposer des prestations et des produits additionnels (ex : dégustation) en évaluant les incidences fiscales et réglementaires et en étudiant la rentabilité et l'opportunité de leur mise en œuvre, afin de développer des ventes additionnelles
- Valoriser les produits destinés à la vente en composant des plateaux, en veillant à soigner le conditionnement des produits pour favoriser les ventes des produits

Bloc de compétences 4 : Etablir la gestion administrative, RH et financière de

l'entreprise conchylicole

- Définir les profils de poste des personnes à recruter et les offres d'emploi, en identifiant le type de contrat le plus adapté et le niveau de compétence attendu, afin d'attirer des profils correspondant aux besoins de l'établissement.
- Réaliser les entretiens d'embauche en analysant les profils sélectionnés et en réalisant / suivant une trame d'entretien préalablement définie, afin de sélectionner le candidat le plus adapté aux besoins de l'entreprise.
- Le cas échéant, mobiliser les opérateurs de l'emploi et de la formation (dont les financeurs Région, France Travail, Opco, Transitions Pro, etc.) y compris dans le cadre du recrutement, en indiquant les besoins de l'entreprise, afin de faciliter/déléguer le processus de recrutement.
- Organiser l'intégration du salarié en s'assurant qu'il dispose de l'ensemble des informations nécessaires à son intégration, en effectuant un bilan avant l'échéance de sa période d'essai pour optimiser la prise de poste.
- Etablir les déclarations d'embauche (DUE,...) et les contrats de travail en lien, le cas échéant, avec le prestataire externe, en respectant les obligations légales et conventionnelles afin de respecter les formalités obligatoires à l'embauche par l'employeur.
- Préparer les éléments de paie en suivant les temps de travail des salariés, en récoltant l'ensemble des éléments variables de paie (congés, absences, arrêts maladie...), en vue de réaliser les bulletins de salaires en lien avec le prestataire externe.
- Faire réaliser la paie (bulletins, paiements des organismes, virements) en saisissant les éléments dans le logiciel de paie, en respectant les obligations légales et conventionnelles ainsi qu'en effectuant les déclarations sociales afin de réaliser les virements de salaires.
- Diffuser les informations en matière de réglementation du travail, le cas échéant en réalisant des affichages à l'attention des salariés, en matière de sécurité, hygiène, qualité, environnement afin de tenir les salariés informés sur les réglementations en vigueur.
- Réaliser les entretiens professionnels en identifiant les besoins en formation des salariés et leurs perspectives d'évolutions en vue d'adapter le plan de développement des compétences aux besoins réels.
- Etablir le plan de développement des compétences et le budget de formation annuel à partir des entretiens réalisés afin de définir les actions de formation internes et externes à mettre en place.
- Organiser les formations internes / externes en supervisant la mise en oeuvre du plan de développement des compétences afin de garantir le déploiement des sessions auprès des salariés de l'entreprise.
- Sécuriser le système d'information et d'archivage des documents et données de l'entreprise en définissant le niveau de confidentialité de la nature des documents (commerciales, RH, personnelles,...) afin de protéger les dossiers
- Etablir un plan prévisionnel d'investissement en définissant annuellement les dépenses de fonctionnement nécessaires à l'exploitation à court et moyen terme, et en déterminant des indicateurs de gestion de l'entreprise, afin d'établir la

planification stratégique des projets de la structure

- Préparer les éléments comptables en collectant et en vérifiant l'ensemble des pièces comptables nécessaires afin de garantir la fiabilité des comptes.

Métiers accessibles via la certification:

Responsable d'exploitation conchylicole et de cultures marines

Prérequis nécessaires à la formation:

Aucun

Ocapiat